



Règlement Méribel Trail

INFORMATION COVID 19 : En raison du contexte actuel sans précédent, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'organisation de la course et le règlement pour répondre aux exigences gouvernementales et préfectorales.

En cas d'annulation de l'événement, le Comité d'Organisation s'engage à rembourser intégralement les coureurs.

1. Généralités :

Méribel Sport Montagne section du Club des Sports organise le samedi 7 août et le dimanche 8 août 2021 le Méribel Trail, événement constitué de 7 parcours : le KV, le 50 km, le 25 km, le 10 km, le 5 km le 2 km et la Mérib'kids.

Le concurrent, du fait de son inscription et de sa participation, s'engage à respecter ce présent règlement ainsi que toutes les décisions ultérieures prises par le comité de course, relatives, notamment à la sécurité.

2. Les épreuves :

Les 7 parcours (le KV, 50Km, 25Km, 10Km, 5km, 2km et la Mérib'kids) sont des épreuves de pleine nature, empruntant des sentiers de Méribel, dont une partie dans la Réserve Naturelle de Tueda. Les coureurs doivent être pleinement conscients de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparés pour cela.

Les organisateurs mettront en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement les parcours : flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise. Le chronométrage sera assuré par une société spécialisée dans ce domaine.

Les courses se dérouleront sur deux jours, un challenge KV + course est mis en place cette année.

Le samedi 7 août 2021	Le dimanche 8 août 2021
Le KV, départ à 10h00	Le 50km, départ à 6h00
La Mérib'kids, départ à 15h00	Le 25km, départ à 9h00
Le 5km, départ à 16h00	Le 10km, départ à 10h00
	Le 2km, départ à 10h30

2.1 Les Catégories :

Les courses sont ouvertes à toutes les personnes, licenciées ou non, en respectant les catégories affichées ci-dessous :

Course	Catégories	Course qualificative
Le KV	A partir de Junior (2003 et avant)	
Le 50 km	A partir d'Espoir (2001 et avant)	Qualificative courses UTMB Points ITRA : 3 pts endurance et 10 pts montagne
Le 25 km	A partir d'Espoir (2001 et avant)	Points ITRA : 2 pts endurance et 9 pts montagne
Le 10 km	A partir de Cadet (2005 et avant)	
Le 5 km	A partir de Minimes (2007 et avant)	
Le 2 km	De Poussins à Benjamins (2008 à 2011)	
La Mérib'kids	De 2012 à 2014	

2.2 Les contrôles, ravitaillements et barrières horaires :

Des points de contrôles sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve. **Respectons l'environnement, pensez à jeter vos emballages dans les poubelles mises à disposition sur les ravitaillements et le point d'arrivée.** Les concurrents s'engagent à respecter les barrières horaires précisées ci-dessous.

Course	Ravitaillement	Barrières horaires
Le 50 km	5 ravitaillements	Au ravitaillement des Allues au bout de 9h de course Au ravitaillement de Charbouille au bout de 11h45 de course A l'arrivée au bout de 13h de course
Le 25 km	2 ravitaillements	Au ravitaillement de Côte Brune au bout de 3h15 de course A l'arrivée au bout de 7h de course
Le 10 km	1 ravitaillement	A l'arrivée au bout de 3h30 de course
Les autres courses	Pas de ravitaillement	Pas de barrière horaire

2.3 Sécurité et assistance médicale :

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course de Méribel Mottaret. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger

Une infirmerie sera ouverte à Méribel Mottaret pendant toute la durée des épreuves.

3. Documents obligatoires

Conformément à l'article L231-3 du code du sport, les inscriptions ne seront enregistrées que sur la présentation d'une licence F.F.A ou d'un certificat médical en cours de validité. Sont acceptés les documents ci-dessous :

- Licence FFA en cours de validité

Ou

- Un certificat médical ou sa photocopie de « non-contre-indication à la pratique de la course à pied **en compétition** » datant de moins d'un an le jour de la course.

Aucun autre document ne peut être accepté.

Tout dossier incomplet sera déplacé en liste d'attente. Les dossiers incomplets réintégreront la liste des inscrits uniquement si des places sont disponibles ou se libèrent.

Une autorisation parentale (téléchargeable ici) sera demandée pour toute inscription d'une personne mineure au jour de la course.

A la suite des dernières annonces gouvernementales, le Pass sanitaire sera mis en place. Il sera demandé à chaque concurrent pour récupérer son dossard et à tous les spectateurs pour accéder à l'aire de départ/arrivée.

LE PASS SANITAIRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Pass sanitaire consiste en la présentation, via un QR code (version papier ou numérique) d'une preuve de non-contamination du Covid, parmi les trois suivantes :

- Un Test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h (les auto-tests sont exclus)
- Un certificat de vaccination : à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet : 1 semaine après la 2e injection pour les vaccins à double injection ; 4 semaines après l'injection pour les vaccins à une seule injection ; 1 semaine après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu la Covid.
- Une certification de rétablissement : Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid, datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.

N'oubliez pas votre pièce d'identité, une vérification de concordance entre la pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire) et le pass sanitaire sera demandée.

[Plus d' informations ici](#)

En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, les concurrents ne seront pas autorisés à prendre le départ.

4. Les inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1er janvier 2021 en ligne et fermeront au plus tard le mercredi 4 août 2021 à 23h59. Il sera ensuite possible de s'inscrire sur place le week-end de l'événement sous réserve de places disponibles.

La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de la course.

Les paiements par chèques devront être reçus avant le mercredi 5 août 2021 à l'adresse suivante :
SPORTIPS – Méribel Trail - BP 20019 – 83521 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Course	Nombre de places	Tarif
Le KV	150 places	10,00€ en ligne et sur place
Le 50 km en solo	150 places	56,00€ en ligne, puis 60€ sur place
Le 25 km	250 places	30,00 € en ligne, puis 40€ sur place
Le 10 km	200 places	12,00€ en ligne, puis 15€ sur place
Le 5 km	150 places	10,00€ (intégralité des fonds reversés à l'association Etoile des neiges)
Le 2 km	50 places	8,00 €
La Mérib'kids	50 places	Gratuit

4.2 Les modifications d'inscription :

Des modifications exceptionnelles d'inscription sont possible sur demande.

Les personnes qui ont souscrit l'assurance annulation lors de leur inscription pourront être remboursées intégralement du prix de l'inscription en cas d'annulation jusqu'à 72h avant leur course.

4.3 Échange de dossard :

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15 000€ d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. »

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une tierce personne. Le coureur non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

5. L'annulation de la course

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

COVID 19 : en cas d'annulation de l'évènement à cause de la pandémie les coureurs seront intégralement remboursés.

6. La Remise des dossards

Les dossards seront distribués le samedi 7 août de 8h30 à 10h00 et de 14h00 à 17h00 puis le dimanche 8 août de 5h00 à 10h00.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur. Le dossard doit être porté et visible pendant toute la course. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. A la fin de la course, le dossard permet d'accéder au ravitaillement et de retirer les boissons prévues par l'inscription.

A la suite des dernières annonces gouvernementales, le Pass sanitaire sera mis en place. Il sera demandé à chaque concurrent pour récupérer son dossard et à tous les spectateurs pour accéder à l'aire de départ/arrivée.

7. La course

7.1 Le matériel obligatoire :

L'obligation de ce matériel est d'ordre sécuritaire. Il n'est pas négociable ! Une météo, à priori clémente, ne supprime pas l'obligation de ce matériel.

Les coureurs doivent-être en possession **tout le long de la course** de :

- | | | |
|---|---|--------------------------------------|
| <u>Pour le 25 et 50 km :</u> | • | Une couverture de survie |
| • Une pièce d'identité en cours de validité | • | Un sifflet |
| • Une réserve alimentaire | | <u>Pour le 10km :</u> |
| • Une réserve d'eau de 1L minimum | • | • Une réserve d'eau de 500mL minimum |
| • Un gobelet pour se ravitailler | • | • Un gobelet pour se ravitailler |
| • Un téléphone portable en état de marche, chargé | • | |
| • Un coupe-vent | | |

- Pour des questions sanitaires et écologiques, •
aucuns gobelets ne seront proposés sur les
ravitaillements

Pour les autres distances pas de matériel
spécifique obligatoire.

7.2 Les pénalités :

Des pénalités de temps seront appliquées pour les motifs ci-après :

Cause	Pénalité
Coupe du parcours	De 15 minutes à disqualification
Absence de matériel obligatoire lors d'un contrôle	De 15 minutes à disqualification
Jet de détritrus	Disqualification
Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent	Disqualification
Non-respect des personnes (organisateur et coureurs)	Disqualification
Refus d'obtempérer à un ordre de la course, chef de poste ou médecin secouriste	Disqualification
Non-respect de l'âge minimum	Disqualification
Contrôle antidopage positif	Disqualification et restitution des lots attribués

En outre, le comité de course, s'autorise à prendre toutes sanctions complémentaires.

7.3 Abandon :

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre le dossard. L'organisation ne prévoit aucun rapatriement (hors urgence) en cas d'abandon.

7.4 Contrôle antidopage :

Des contrôles antidopage pourront être effectués après l'arrivée. Tout coureur sélectionné devra s'y soumettre. Un refus de se soumettre au contrôle antidopage est considéré comme un contrôle positif et sera passible de sanctions disciplinaires.

8. L'après course

Des sanitaires seront situés sur le lieu de la course.

Samedi, un apéritif d'après course sera proposé aux coureurs du KV.

Dimanche, un ravitaillement copieux sera prévu pour tous les coureurs du jour.

8.1 Les récompenses :

Samedi, la remise des prix du KV aura lieu au Hameau du Mottaret à 14h00, les 3 premiers hommes et femmes seront récompensés, ainsi que les 3 premiers juniors hommes et femmes. Les remises des prix des courses enfant auront lieu dans la foulée.

Dimanche, la remise des prix aura lieu à 14h30 sur l'aire de départ / arrivée. Pour le classement du 50km et du 25km, le premier des catégories (juniors, espoirs et tous vétérans confondus) hommes et femmes seront récompensés ainsi que les 3 premiers au scratch. Les lauréats ne seront récompensés qu'une seule fois. Pour le 10km et le 5km, seuls les 3 premiers hommes et femmes seront récompensés.

Le Challenge KV + course récompensera les 3 premiers hommes et femmes au cumul des deux temps de course.

Les 5 premiers hommes et femmes du 50km se verront attribuer une prime de résultat distribuée comme ceci :

Place	Montant de la prime
1er Homme et Femme	500,00 €
2ème Homme et Femme	400,00 €
3ème Homme et Femme	300,00 €
4ème Homme et Femme	200,00 €
5ème Homme et Femme	100,00 €

Les 5 premiers hommes et femmes du 25km se verront attribuer une prime de résultat distribuée comme ceci :

Place	Montant de la prime
1er Homme et Femme	400,00 €
2ème Homme et Femme	300,00 €
3ème Homme et Femme	200,00 €
4ème Homme et Femme	100,00 €
5ème Homme et Femme	50,00 €

Les 5 premiers hommes et femmes du kilomètre vertical se verront attribuer une prime de résultat distribuée comme ceci :

Place	Montant de la prime
1er Homme et Femme	150,00 €
2ème Homme et Femme	100,00 €

3ème Homme et Femme	50,00 €
4ème Homme et Femme	30,00 €
5ème Homme et Femme	20,00 €

9. Le droit à l'image

« J'autorise expressément les organisateurs du « Méribel Trail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Méribel Trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée »

10. Assurance

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence.